

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

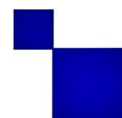
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 05-06 du 16 octobre 2025

PARTENARIAT DU DÉPARTEMENT AVEC L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE – APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET PARTICIPATION AU COMITÉ DES PARTENAIRES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2022-IX-24 du 30 septembre 2022, relative aux orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique,

Vu ses délibérations n°12-05 du 23 novembre 2023 et n° 12-01 du 25 avril 2024 relatives à la convention de partenariat avec les compagnons bâtisseurs sur la période 2023/2025,

Vu sa délibération n°12-03 du 14 novembre 2024 approuvant les conventions de partenariat avec l'ALEC Plaine Commune, l'ALEC-MVE et l'ALEPTE, pour la période 2024/2025,

Vu sa délibération n°12-04 du 3 juillet 2025 approuvant les subventions et les conventions de partenariat pour le dispositif ECOGIE pour l'année 2025,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation du Département au comité des partenaires de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) et de désigner M. Ari Bordach pour siéger à ce comité en qualité de représentant du Département ;

- APPROUVE le projet de la charte d'engagement des membres (2025-2028) de l'ONPE, ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental ou son représentant de signer ladite charte d'engagement, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.